



RENOUVELEMENT DE MON CERTIFICAT DE RESIDENCE ALGERIEN DE 10 ANS

Par **SLIM.NOH**, le **04/05/2025 à 18:53**

Bonjour,

j'ai eu 'une amende pour excées de vitesse de 90e avec retrait d'un point sur le permis de conduire (je roulais a 67KM/H au lieu de 50 en 2022, et que j'ai payé dés que j'ai reçu le papier) est ce que cette amende est inscrite dans le taj et si c'est le cas, est ce que ça peut nuire à mon dossier de renouvellement de ma carte de résidences algerien de 10 ans ? merci

Merci de vos réponses

Par **Zénas Nomikos**, le **06/05/2025 à 13:39**

Bonjour,

la menace à l'ordre public, même simple, peut justifier un refus de renouvellement de titre de séjour. Je ne sais pas si votre PV peut constituer une telle menace du point de vue de l'administration.

Je vous conseille de consulter un avocat en permanence gratuite :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cordialement.